



Mairie
6 rue de la mairie - 35380 Saint Péran
02.99.06.86.91
mairie-saint-peran@wanadoo.fr

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mai 2023

Nb conseillers En exercice	7	L'an deux mil vingt-trois, le dix mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Péran s'est réuni sous la présidence d'Isabelle Goven, maire.
Présents	5	
Votants	5	

Présents	Isabelle GOVEN, Maire Éric THOMAS, Estelle GUILMAIN, Antoine BERHAULT, Gildas MEREL <i>Présence de Katell NOËL, Secrétaire de Mairie</i>
Absents	Franck LESAGE, Christopher LEGIGAN
Procurations	
Secrétaire	Isabelle GOVEN
Convocation	03 mai 2023

Début de la séance à 20h.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2023

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 avril 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (5/5 voix), le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 19 avril 2023.

2. Examen de devis – travaux de plomberie sur le logement n°2 – 1 allée du Portin

Mme la Maire indique que le bac à douche du logement n°2 situé au-dessus de la mairie est fêlé.

Deux devis sont examinés : SAS Avenir Brocéliande pour un montant de 1445.11 euros TTC et Hervault SARL pour un montant de 1595.80 euros TTC

Les membres du Conseil Municipal examinent les deux devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (5/5 voix), le Conseil Municipal opte pour le devis de l'entreprise SAS Avenir Brocéliande pour un montant de 1445.11€ TTC et autorise Mme la Maire à signer le devis.

3. Point à temps

Mme la Maire rappelle qu'aucun point à temps n'a pu être fait en 2022. Elle présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise Perotin pour un montant de 14 040 euros TTC pour 10 tonnes. Compte tenu du montant attribué en fonctionnement à la voirie dans le budget 2023, elle propose de ne faire qu'une journée cette année en priorisant sur certains points non faits depuis le début de mandat.

Les conseillers échangent sur les possibilités qui peuvent être envisagées. Il est proposé que dans un premier temps, seulement 5 tonnes soient commandées, pour un montant de 7020€ TTC. Éric THOMAS propose de demander un devis à un autre fournisseur pour la suite.

Un autre devis de l'entreprise PEROTIN est présenté concernant le point à temps sur l'arrêt de covoiturage pour un montant de 1308€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (5/5 voix), le Conseil Municipal décide

- **De demander seulement 5 tonnes pour le premier devis de l'entreprise PEROTIN**
- **D'autoriser Mme la Maire à signer le devis de l'entreprise PEROTIN pour l'arrêt de covoiturage**
- **De demander des devis d'autres fournisseurs pour le reste du point à temps.**

4. Bathymétrie

Mme la Maire rappelle que les bathymétries permettent d'étudier le niveau des boues dans les lagunages. Il nous a été demandé d'en réaliser une cette année sachant que cette étude viendra alimenter l'étude d'extension et permettra de répondre aux demandes de l'Agence de l'eau pour l'étude de subvention.

Deux devis sont présentés

- L'entreprise VALTERRA pour un montant de 1236 euros TTC
- L'entreprise AQUASOL pour 2010 euros TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (5/5 voix), le Conseil Municipal opte pour le devis de l'entreprise VALTERRA pour un montant de 1236€ TTC et autorise Mme la Maire à signer le devis.

5. Devenir et gestion du site Internet

Mme la Maire indique que le site internet est actuellement peu alimenté et des améliorations peuvent y être apportées. Un premier échange avec l'hébergeur Campagnol a permis de donner des premières indications pour la modification du site : une mise en avant des informations pratiques (horaires de la mairie, contacts utiles etc). Une page spécifique au projet du P'tit Village est à prévoir car le site internet est la plateforme idéale pour des renseignements sur ce projet.

La gestion du site internet se fera au niveau de secrétariat de mairie.

Les membres du Conseil Municipal sont sollicités à donner leur avis pour cette réorganisation et la gestion du site internet au niveau de secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (5/5 voix), le Conseil Municipal accepte la réorganisation du site et la délégation de sa gestion au secrétariat de mairie.

6. Sorties scolaires

Les sorties scolaires sont financées pour les enfants de Treffendel comme suit :

- 3.25€ sans nuitée
- 6.50 avec nuitée par élève, dans la limite de 4 jours par année scolaire et par élève.

Il est proposé la même règle les enfants scolarisés dans les écoles de Plélan-Le-Grand ainsi qu'au collège de Plélan-Le-Grand. L'attribution, le paiement aux familles est direct sur présentation de justificatifs.

Antoine BERHAULT demande s'il est possible d'envisager une subvention plus importante pour les voyages plus longs (une semaine). Estelle GUILMAIN demande si les différences de revenus des parents doivent être pris en compte.

Isabelle GOVEN rappelle l'ancien mode de versement : 50€ pour tout voyage d'une semaine ou plus. Il est proposé de d'appliquer de nouveau ce mode de versement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (5/5 voix), le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une subvention de 3.25€ par séjour sans nuitée et 6.50€ par séjour avec nuitée jusqu'à 4 jours
- D'une somme de 50€ pour un séjour d'une semaine ou plus, cette somme se substituant aux précédentes.

7. Organisation des élections complémentaires partielles : présence lors des permanences

Mme la Maire propose de préparer les présences des permanences pour les élections municipales complémentaires :

Horaires des permanences	25 juin	2 juillet
8H/10H	Anthoine, Eric	
10H/12H		
12H/14H		
14H/16H		
16H/18H	Estelle	

Il sera également proposé comme assesseurs : Aurore CHEVALIER, Martine RICHARD, Sandra LECOQ, Jean Claude JUBLAN, Émilie LION et Xavier FAURE, sous réserve de leur accord et de leur disponibilité.

Questions diverses :

- **Éclairage public :**

Mme la Maire propose d'établir un arrêté pour stopper l'éclairage public en semaine à partir du mois de juin jusqu'à fin août, sauf les weekend (vendredi, samedi et dimanche)
Éric THOMAS indique qu'il faudra changer les horaires sur les capteurs.

- **Élections municipales partielles :**

Antoine BERHAULT propose de faire un point sur le devenir des commissions actuelles avant l'arrivée de nouveaux conseillers pour une nouvelle organisation, avec d'éventuels changements pour les membres présents

Saint-Péran, le 11 mai 2023
Pour extrait conforme,
La Maire, Isabelle GOVEN

